RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 04231
Numéro SIREN : 351 058 151
Nom ou dénomination : BOURSORAMA

Ce dépôt a été enregistré le 27/09/2019 sous le numéro de dépôt 62721

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/62721

Type d'acte : Extrait de procès-verbal du conseil d'administration
Nomination(s) d'administrateur(s)

Déposant :

Nom/dénomination : BOURSORAMA

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 351 058 151

N° gestion : 2003 B 04231

Copie certifiée conforme
MA / 27/09/2019 12:00:08
N° de dépôt - 2019/62721 / 351058151

BOURSORAMA
Société anonyme
Au capital de 35 548 451,20 € euros
Siège social : 44, rue Traversière
92100 BOULOGNE - BILLANCOURT
351 058 151 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 06 SEPTEMBRE 2019

Les actionnaires de la Société ont été convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire l'an deux mille dix-neuf, le 06 septembre, à 17 heures, au siège social de la Société (44, rue Traversière – 92100 Boulogne-Billancourt), sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Il a été dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe Aymerich, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La Société Générale et la Société SOGEPART, sont représentées par Madame Caroline Guillaumin, actionnaires représentant la totalité des voix et acceptant cette fonction, est désignée comme scrutateur.

Monsieur Alex Buffet, est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires ayant voté possèdent 88.871.128 actions sur la totalité des 88.871.128 actions constituant le capital social de la société. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer au quorum requis pour chacune des résolutions.

Le Président tient à la disposition des actionnaires :

- Un exemplaire des statuts ;
- La feuille de présence à ladite Assemblée ;
- Les formulaires de vote par correspondance ;
- La liste des actionnaires ;
- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires ;
- Les copies et les récépissés postaux des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes ;
- L'ordre du jour de l'Assemblée ;
- Le texte des projets de résolutions ;
- Le rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions soumises à l'Assemblée ;

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles R. 225-66 du Code de commerce et déclare que les documents et renseignements visés aux articles L.225-115, R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

Copie certifiée conforme
MA / 27/09/2019 12:00:08
N° de dépôt - 2019/62721 / 351058151

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 septembre 2019 :

Ratification

1. ~~Nomination~~ de Madame Claire Calmejane en qualité d'administrateur
2. Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Nomination de Madame Claire Calmejane en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, ~~décide de nommer~~ Madame Claire Calmejane en qualité d'Administrateur. Ratifie la nomination de

Ce mandat est conféré pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra de faire.

Le présent procès-verbal a été établi et signé par les membres du bureau.

Le Président : Philippe Aymerich

Le scrutateur : SOCIETE GENERALE
Représentée par Caroline Guillaumin

Le secrétaire : Alex Buffet

Copie certifiée conforme
MA / 27/09/2019 12:00:08
N° de dépôt - 2019/62721 / 351058151

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/09/2019

Numéro de dépôt : 2019/62721

Type d'acte : Acte

Déposant :

Nom/dénomination : BOURSORAMA

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 351 058 151

N° gestion : 2003 B 04231

Copie certifiée conforme
MA / 27/09/2019 12:00:10
N° de dépôt - 2019/62721 / 351058151

BOURSORAMA
Société anonyme
Au capital de 35.548.451,20 Euros
Siège social : 44, rue Traversière
92100 BOULOGNE - BILLANCOURT
351 058 151 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUILLET 2019

3. Nomination de Madame Claire Calmejane en qualité d'administratrice

Le Président rappelle aux membres du Conseil que le mandat de Monsieur Henri Cukierman, administrateur indépendant, qui était atteint par la limite d'âge, est arrivé à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a eu lieu le 24 mai dernier.

Le CONOM souhaitant conserver un nombre d'administrateurs équivalent et établir une parité homme-femme au sein du Conseil d'Administration, s'est réuni ce jour afin de proposer la nomination de Madame Claire Calmejane en qualité d'administrateur de Boursorama. Le procès-verbal de la réunion du CONOM a été transmis au Président du Conseil.

Après exposé de l'avis du CONOM, le Président propose de soumettre à la prochaine Assemblée générale ordinaire, la nomination de Madame Claire Calmejane en qualité de nouvel administrateur de Boursorama, pour une durée de quatre (4) ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Suite au proposition du CONOM et sous réserve de cette nomination, et conformément au Code SG, Monsieur le Président propose que Madame Claire Calmejane occupe la fonction d'administrateur et qu'elle siège au sein du CACI et du CRI.

[....]
Le Conseil approuve à l'unanimité, la proposition faite par le Président.

4. Réorganisation de la composition des comités

Le Président rappelle aux membres du Conseil que Monsieur Henri Cukierman, administrateur sortant, était membre du CACI, président du CRI et est également membre du COREM et du CONOM de Boursorama. Le départ de Monsieur Cukierman laisse donc vacants les fonctions qu'il occupait dans les comités dans lesquels il était membre.

Lors de sa réunion, le CONOM a pris acte de la fin de mandat de Monsieur Henri Cukierman et de toutes les implications liées à la vacance de son poste au sein des différents comités. Le CONOM propose donc une nouvelle réorganisation des comités de Boursorama.

Le Président du Conseil d'Administration porte à la connaissance de ses membres, la proposition faite par le CONOM tel que suit :

Au sein du CACI :
[...]

- Madame Claire Calmejane est nommée membre du CACI, en remplacement de Monsieur Henri Cukierman.

Au sein du CRI :
[...]

- Madame Claire Calmejane est nommée membre du CRI.

[...] Le Conseil approuve à l'unanimité, telle que présentée, la proposition du CONOM.

Extrait certifié conforme par
Monsieur Benoît Grisoni
Directeur Général

Copie certifiée conforme
MA / 27/09/2019 12:00:10
N° de dépôt - 2019/62721 / 351058151